



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 septembre 2026

Filmées à leur insu, humiliées et menacées de mort sur les réseaux sociaux : l'Association e-Enfance / 3018 alerte sur l'usage détourné des lunettes caméra

Depuis le début de l'année 2026, le 3018 a reçu une vingtaine de signalements concernant des femmes filmées à leur insu à l'aide de lunettes équipées d'une caméra, dont la majorité impliquait explicitement des lunettes connectées Meta. Un phénomène sur lequel l'Association e-Enfance / 3018 avait déjà alerté dès 2025 dans son [rapport de transparence](#), en tant que premier signaleur de confiance désigné par l'Arcom.

Derrière ces signalements, le 3018 observe un même mécanisme : filmer discrètement des inconnues dans l'espace public, provoquer une situation embarrassante puis diffuser la séquence sur les réseaux sociaux pour générer de l'audience.

L'humiliation comme stratégie de contenu

Rue, gare, parc, centre commercial... **Les situations signalées au 3018 suivent presque toutes le même scénario.**

Un créateur de contenus aborde une jeune fille ou une jeune femme et la filme à son insu. Il cherche ensuite à provoquer une réaction, à la mettre mal à l'aise ou à la placer volontairement dans une situation embarrassante.

La séquence est alors publiée, **principalement sur TikTok**, sous la forme d'un « prank » ou d'un micro-trottoir. Sortie de son contexte ou mise en scène, elle est proposée à une audience qui peut compter plusieurs milliers d'utilisateurs.

La publication constitue souvent le point de départ d'une seconde violence. Moqueries, insultes, propos haineux, misogynes ou menaces se multiplient dans les commentaires et les messages privés.

Une jeune fille menacée de mort après la diffusion d'une vidéo

Parmi les situations traitées, une jeune fille a contacté le 3018 après avoir été filmée à son insu lors de la Fête de la musique à Paris par un individu portant des lunettes connectées Meta.

Après l'avoir abordée, l'homme lui pose des questions qui la mettent mal à l'aise, puis la suit dans la rue jusqu'à obtenir une réponse. La vidéo est ensuite diffusée sur TikTok, Instagram et X. La séquence devient virale. Par la suite, **la jeune fille reçoit des commentaires haineux et des menaces de mort.**

Ce passage d'une interaction de quelques minutes dans la rue à une exposition massive sur les réseaux sociaux illustre les conséquences que peuvent provoquer ces pratiques pour les personnes ciblées.

Des comptes qui recommencent après le retrait des vidéos

Plusieurs des comptes concernés sont ceux de créateurs dont l'activité repose précisément sur ce type de contenus. Même lorsque les victimes demandent la suppression des vidéos, les auteurs refusent de les retirer. **Saisi par le 3018 en sa qualité de signaleur de confiance, TikTok a retiré plusieurs des vidéos signalées.** Certaines ont pourtant été remises en ligne par la suite tandis que les comptes concernés restent actifs et continuent à publier de nouvelles séquences.

Face aux usages abusifs, les garde-fous doivent changer d'échelle

Meta a récemment renforcé ses garde-fous en désactivant les fonctions photo et vidéo lorsque le voyant de captation est masqué ou altéré. **Une réaction tardive alors que les risques liés à des lunettes capables de filmer presque à l'insu des personnes auraient dû être anticipés avant leur commercialisation.**

Ces mesures ne règlent pas le fond du problème. **Voir un voyant ne signifie pas consentir à la diffusion de son image.** Et encore faut-il le voir, en comprendre la signification et avoir la possibilité de réagir. À mesure que les caméras deviennent presque invisibles, **leur usage dans l'espace public doit être mieux encadré.**

Véronique Béchu, Directrice de l'Observatoire de l'Association e-Enfance /3018 : « *Les victimes ne peuvent pas devenir le test grandeur nature de produits dont les usages abusifs auraient dû être mieux anticipés. Il faut aujourd'hui revoir l'encadrement de ces dispositifs dès leur conception. Et quand des créateurs font de l'humiliation d'inconnus leur fonds de commerce, les plateformes doivent appliquer une tolérance zéro et suspendre les comptes récidivistes.* »

À propos de l'Association e-Enfance / 3018

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est, depuis 20 ans, la référence nationale en matière de protection de l'enfance sur les questions de violences numériques et de harcèlement. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle conduit chaque année des actions de sensibilisation auprès de plus de 200 000 élèves, parents et professionnels sur l'ensemble du territoire. Elle opère le 3018, numéro national dédié aux victimes, témoins ou auteurs de harcèlement ou de violences numériques, ainsi qu'à leurs familles et aux professionnels. En tant que premier signaleur de confiance en France, désigné par l'Arcom, le 3018 dispose d'un canal prioritaire pour faire retirer rapidement tout contenu ou compte préjudiciable aux mineurs sur l'ensemble des plateformes. Ouvert 7j/7 de 9h à 23h, le 3018 est accessible par téléphone ou par tchat via son application « App 3018 ».

Contact presse : Sandra Tricot - s.tricot@e-enfance.org - +33 6 65 85 85 65